

# **CAP des ITPE du 21 octobre 2010**

## **Déclaration préalable**

---

Cette semaine, comme la semaine dernière, le pays conteste. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, et maintenant les lycéens. La manifestation s'est transformée en grève, puis en grève reconductible, et enfin en mouvements de blocage : transports, raffineries, lycées ... Pour les retraites, certes. Pour une répartition plus juste des efforts à consentir, alors que le gouvernement actuel privilégie clairement le capital au travail et veut faire payer le bilan de la crise aux plus pauvres.

A la rue qui conteste, on répond : « vous avez mal compris, on va vous réexpliquer ». Pas la peine, on a très bien compris : on nous demande de travailler plus, de cotiser plus, de gagner moins bien sa vie pendant que les banques ont repris, grâce à l'argent de la Nation, la course aux bénéfiques effrénés.

Mais au delà des retraites, la rue concrétise un ras le bol général. Ras le bol d'un gouvernement qui « écoute mais ne tient pas compte », qui a mis en route une machine à détruire les acquis sociaux nés de la dernière guerre, qui réforme toujours au seul bénéfice du capital, détruisant notamment la fonction publique et ses missions par simple dogme politique, sans s'intéresser à la réalité des besoins du peuple.

Si personne ne met en cause l'idée de réformer le financement des retraites, ni le principe d'une nécessité de réformer l'Etat, de plus en plus de monde conteste les solutions proposées, y compris au sein de la fonction publique.

Il y a quelque temps, le SNITPECT-FO se sentait un peu seul à dénoncer les réorganisations à répétition, les ravages de la RGPP et les inepties de la LOLF, les dangers du rapport Silicani.

Aujourd'hui, les voix qui se font entendre sont plus nombreuses. Des parlementaires dénoncent le démembrement du service public, l'abandon des territoires, les errements liés à une politique purement comptable. Certaines prises de positions de responsables administratifs pourraient être sans problème publiées sous le timbre du SNITPECT-FO.

Les témoignages et les appuis multiples de fonctionnaires, à tous les niveaux de fonction, nous confortent dans nos positions. Nous n'avons eu que le tort d'avoir raison plus tôt.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons pour les DDT(M), pour les DEAL, pour le CETMEF, pour les SN, les CETE, les DIR; les DIRM. Certains de ces services sont remis en cause, d'autres souffrent de réorganisations sauvages.

Les ITPE ne sont pas restés passifs.

Le 29 juin 2010, 2000 ITPE ont montré, en manifestant sous les fenêtres du ministre, leur colère devant l'absence de projet et de stratégie ministériels, devant la déliquescence des services devant la dégradation du positionnement des ITPE, devant l'autoritarisme et l'absence de dialogue social.

Dans les DEAL, au CETMEF, ils ont déjà montré qu'on ne pouvait pas les laisser en dehors des réflexions.

Ils seront présents dans les DDT(M), les SN, les CETE, les services centraux et les DIR pour défendre leurs valeurs liées au service public, leurs conceptions des réformes à mener, leurs revendications catégorielles.

Ils ont bien entendu leur ministre indiquer en CTPM que les réorganisations allaient cesser, et qu'un point d'étape, de respiration, allait intervenir en 2011, avec une reprise du projet stratégique ministériel. Ils seront attentifs à faire en sorte que, cette fois, la parole du ministre soit respectée.

Ils réclamaient aussi l'ouverture de plusieurs chantiers, dont celui du statut des ITPE, élément indispensable pour la revalorisation de leur positionnement dans les structures du ministère.

Mais le projet statutaire est au point mort. La réunion d'arbitrage interministérielle promise depuis avril et annoncée par le ministre à Strasbourg et Orléans aux ITPE venus le questionner a certes eu lieu le 12 octobre. La décision devait être prise cette semaine, qui se termine demain et nous attendons toujours. Va-t-on nous faire lanterner comme en avril ? Les ITPE dénoncent cette absence de décision, et vont résolument durcir leurs actions pour obtenir enfin une décision rapide et positive.

Le cabinet du ministre a promis des avancées immédiates sur la gestion et l'indemnitaire.

Les ITPE regardent très attentivement l'évolution de ces promesses. L'élargissement des emplois éligibles à ingénieur en chef a constitué un premier signe positif dont nous nous félicitons, la note précisant la circulaire ISS et le complément à la PSR des ITPE de premier niveau ont permis de rétablir des injustices flagrantes.

La présence ici même de la Directrice des Ressources Humaines est également un signe de prise en considération que les ITPE apprécient.

Mais la perspective d'un tableau de promotions en retrait par rapport à l'année dernière et la baisse d'emplois d'ingénieurs en chef évoquée par l'administration restent des signes inquiétants..

Il est grand temps de fournir aux ITPE des éléments concrets d'amélioration de leur positionnement. Dans l'attente de la mise en oeuvre d'une reconnaissance statutaire encore imparfaite, il convient de mener à terme au plus vite les chantiers de gestion et d'indemnitaire ouverts à la demande du cabinet et pour lesquels la DRH a reçu mandat : réponse aux revendications sur l'amélioration des promotions, les compléments indemnitaires, les mesures de gestion.

.Nous sommes maintenant dans l'attente de ces réponses et nous serons vigilants à ce qu'elles soient à la hauteur de celles des ITPE.

Je vous rappelle nos revendications en la matière, portées devant le cabinet du ministre :

**les promotions** : allongement et forfaitisation du principalat, meilleure promotion au tableau d'avancement classique pour les ITPE, meilleure promotion au tableau d'avancement classique pour les IDTPE, principalat pour les ICTPE

**les compléments indemnitaires** : revalorisation des points d'ISS, de la PSR 2011, du séniorat. Rattrapage de l'année de retard sur les ISS, circulaire et cadrage national sur la rémunération et la revalorisation des intérimis

**les mesures de gestion** : réaffirmation de la charte de gestion, respect du fonctionnement de la CAP et du dialogue social, prise en compte sociale des agents lors de promotions ou mutations, évolution des modalités d'affectation des premiers postes, redéfinition du forfait cadre.

